



ARRETE N° 2021-D-1536 du 21/04/2021

Portant réglementation de la circulation sur la route départementale n° 69 du PR 7+935 au PR 10+165, du 26 avril au 25 juin 2021, à l'occasion de travaux de renforcement, communes de NOHANT-VIC et SAINT-CHARTIER

Le Président du Conseil départemental,

Le Maire de SAINT-CHARTIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2021-02-08-001 du 8 février 2021 portant réglementation de la circulation routière en période de trafic intense pour l'année 2021 dans l'Indre,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2021-D-32 du 8 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2021-03-12-00003 du 12 mars 2021 portant délégation de signature à Madame Florence COTTIN, Directrice départementale des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 25 janvier 2021,

Vu la demande de l'entreprise EUROVIA présentée le 1er avril 2021,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route départementale n° 69 du PR 7+935 au PR 10+165, du 26 avril au 25 juin 2021, à l'occasion de travaux de renforcement,

Sur proposition de M. le Chef de l'unité territoriale de La Châtre

## ARRETENT

### Article 1 :

Du 26 avril au 25 juin 2021, à l'occasion de travaux de renforcement, réalisés par l'entreprise EUROVIA et/ou ses sous-traitants, la circulation sera interdite à tout véhicule sur la route départementale n° 69 du PR 7+935 au PR 10+165, communes de NOHANT-VIC et SAINT-CHARTIER.

### Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée dans les deux sens, par :

- RD 918 du PR 52+038 au PR 53+1165, communes de SAINT-CHARTIER et NOHANT-VIC,
- RD 943 du PR 19+488 au PR 22+566, commune de NOHANT-VIC.

### Article 3 :

La signalisation de chantier nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise EUROVIA et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

La signalisation de déviation sera mise en place, entretenue et déposée par les services du Département.

### Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

### Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :  
M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre

Les maires de NOHANT-VIC et SAINT-CHARTIER

L'entreprise EUROVIA - La Croix Rouge - 36330 LE POINCONNET

La DDT / SPREN - cité administrative - 36000 CHATEAUROUX

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,  
du Patrimoine et de l'Éducation,  
Le Chef de l'Unité Territoriale de La Châtre



Nicolas MOREAU

Le Maire de SAINT-CHARTIER  
Nom, Prénom, Qualité

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE SAINT-CHARTIER' around the top edge and 'LA CHATRIE' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff.

Renseignements :

Unité Territoriale de La Châtre

2 rue Joseph A Georges - 36400 LA CHATRIE - Tél : 02.54.62.12.20 - Fax : 02.54.48.53.41

Délai et voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.